

ADMINISTRATION – FINANCES

Affaire n°1

Objet : Présentation de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus du Conseil Municipal

Rapporteur : Jean Paul PIOT

Vu l'article L 2123-24-1-1 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Monsieur le Maire informe que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'état de l'ensemble des indemnités perçus par les élus du Conseil Municipal en 2021 :

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein de la métropole		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Frais de représentation	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BLANCHARD JEROME	9 623,88 €					
BRUEL LEA	9 623,88 €					
FABRY VERONIQUE	9 623,88 €					
HIVIN PATRICK	9 623,88 €					
MOREAU SOLENE	9 623,88 €					

PASSERAT DE LA CHAPELLE MIREILLE	9 623,88 €					
PENA VALERIE	9 623,88 €					
PIOT JEAN-PAUL	9 623,88 €					
PLAUTIN RICHARD	9 623,88 €					
RIMBERT ANNE	8 821,89 €			13 068,36 €		
RIO FRANCOIS	30 337,32 €	851,70 € (Mandat spécial congrès des maires)	3 600 €	14 865,24 €		
TREPREAU LUDOVIC	9 623,88 €					
VAN LEYNSEELE CHRISTOPHE	9 623,88 €					

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **De prendre acte** de l'état de l'ensemble des indemnités perçus par les élus du Conseil Municipal en 2021.